

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

22 SEP. 2025

ID : 005-200049203-20250916-2025_51CS-DE

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES - SYME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

OBJET : 2025-51CS TE05

Adhésion de la commune de Rosans au collège optionnel « Eclairage Public » de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à la suite de sa mise à disposition des installations « Eclairage public » au syndicat.

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	22
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	29
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	29
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	09-09-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, DOMMANGE Alain, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, BICAIS Jean Jacques, MAGNAN Richard, PRAT Jean Denis, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, FRISON Michel, CHEVAL Jérôme, DOU Jean Claude, VOLLAIRE Pierre, VANNIER Olivier, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, BERAUD Michel, BETTI Alain, VERRIER Jean Luc.

Etaient en distanciel : CHANFRAY Corinne, CLAEYMAN Jean Pierre, BRIOULLE Jean Pierre, SANCHEZ Alain, NICOLAS Gérard.

Pouvoir : MILLE SCHAACK Françoise a donné pouvoir à DOU Jean Claude.

Soit onze collèges représentés par vingt-sept délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, BOREL David, ALLUIS Jean Luc, AUBERT Daniel, WADIER Hervé, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, GAUCHE Joël, BLANC Renaud, TARDY Lionel, JOANNET Michel, AUBEPART André, BACHENET Claude, BILLON TYRARD Jacques, BERAUD Josiane, ARNAUD Jean Michel, DESCHAMPS Sophie, MILLE CHAACK Françoise, BOREL Daniel, MAGNE Jean Claude, LEMONNIER Kévin, EYSSERIC Serge.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud ; Isabelle PIRES, secrétariat administratif.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES

Tél : 04 92 44 39 00

secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

22 SEP. 2025

ID : 005-200049203-20250916-2025_51CS-DE

OBJET : 2025-51CS TE05

Adhésion de la commune de Rosans au collège optionnel « Eclairage Public » de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à la suite de sa mise à disposition des installations « Eclairage public » au syndicat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'énergie,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé Syndicat),
Vu le règlement définissant les conditions techniques, administratives et financières de la compétence Eclairage public, adopté par délibération 2024-50AG TE05 du 19 juin 2024,
Vu la délibération n°DCM2025-05-05 de la commune de Rosans du 26 juin 2025 ayant pour objet la mise à disposition des installations « Eclairage public » au Syndicat.

Le Président rappelle la délibération du Syndicat en date du 26 juin 2015 qui s'est orienté dans la transition énergétique.

Il rappelle également la possibilité, pour les communes adhérentes au Syndicat, de mettre à disposition les installations liées à la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public.

Conformément aux statuts du Syndicat, celui-ci peut assurer dans le cadre d'une mise à disposition, la gestion des installations d'éclairage public incluant la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, la création des installations nouvelles, la maintenance préventive et curative de ces installations, la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique, le suivi des installations par Système d'Information Géographique avec mise à disposition des ressources liées, et, généralement, tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.

Les conditions de gestion des installations d'éclairage public sont précisées dans le règlement susvisé définissant l'ensemble des modalités techniques, administratives et financières.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

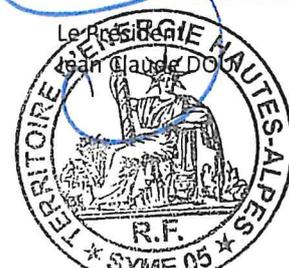
- **Accepte** l'adhésion de la commune de Rosans à la compétence optionnelle Eclairage Public du Syndicat ;
- **Procède** aux formalités suivantes :
 - **Modifier** l'annexe aux statuts du Syndicat,
 - **Notifier** la présente délibération :
 - ✓ à Monsieur le Maire de Rosans;
 - ✓ au service en charge du contrôle de légalité de la préfecture du département des Hautes-Alpes ;
 - ✓ au comptable public du Syndicat ;

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.



Délibération 2025-51CS TE05

Adhésion de la commune de Rosans au collège optionnel « Eclairage Public » de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à la suite de sa mise à disposition des installations « Eclairage public » au syndicat